

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2018-242

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Domaine et  
patrimoine

Sous matière : Locations

**OBJET :**  
**CIMETIERE DE  
L'EST - AVENANT  
AU BAIL  
EMPHYTEOTIQUE  
COMMUNE DE  
CASTELNAUDARY  
/ COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY  
LAURAGAIS  
AUDOIS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 21.09.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 21.09.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 04 OCT. 2018

Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. DEMANGEOT François,  
Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Secrétaire :** Mme SOULIER Agnès,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a consenti à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA), un bail emphytéotique par acte du 2 juin 2003, sur les parcelles cadastrées section AK n°324, 326, 327 et 328 situées « avenue Monseigneur de Langle » pour la régie des Pompes Funèbres intercommunales.

Celui-ci a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour une durée de 40 ans.

Par délibération n°2018-16 du 24 janvier 2018, le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur le projet d'extension de la chambre funéraire intercommunale.

Il précise que ce projet nécessite la création d'une rampe d'accès technique sur la parcelle cadastrée section AX n°329, restant propriété de la Commune, telle que matérialisée sur le plan annexé à la présente.

Il convient donc de modifier par avenant le bail emphytéotique.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois un avenant au bail emphytéotique du 2 juin 2003.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 24 septembre 2018 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant à intervenir auprès de l'Etude de Maître ESCOBAR, notaire, pour modifier le bail emphytéotique du 2 juin 2013.

**PRECISE** que les honoraires du notaire sont à la charge de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été attachés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CCCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 septembre 2018.

Le Maire,



*[Signature]*  
**Patrick MAUGARD**

